



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

**Pour l'année scolaire 2006-2007**

### **Des investissements et un soutien accru aux élèves en difficulté**

**Rimouski, le 15 août 2006** – La Commission scolaire des Phares maintiendra son cap sur la réussite éducative durant l'année scolaire 2006-2007, en conformité avec sa planification stratégique et les objectifs du directeur général, monsieur Jacques Poirier, qui est officiellement entré dans ses nouvelles fonctions le 1<sup>er</sup> juillet dernier. Une attention particulière sera accordée aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

Un budget additionnel de 500 000 \$ provenant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport permettra d'embaucher quatre enseignants orthopédagogues de plus, afin d'apporter une aide supplémentaire aux élèves en difficulté d'apprentissage au primaire. Trois enseignants ressources apporteront d'autre part un soutien additionnel aux élèves du secondaire qui vivent des difficultés. Finalement, les ressources pour les élèves en difficulté qui ont été ajoutées au cours des trois dernières années seront maintenues et ce, malgré la diminution démographique. Soutenir un élève en difficulté, c'est aussi apporter de l'aide à tous les élèves de la classe.

C'est également à compter de cette année 2006-2007 que les élèves du primaire consacreront 90 minutes de plus à leur formation à l'école, l'horaire hebdomadaire passant de 23 heures et demie à 25 heures de cours. La Commission scolaire des Phares a dû adapter l'horaire de ses écoles à ces nouvelles mesures et revoir en conséquence la logistique du transport scolaire. Ces nouvelles dispositions devraient notamment favoriser l'enseignement de certaines matières spécialisées telles que l'anglais, la musique et l'éducation physique.

L'année scolaire 2006-2007 sera également la première année d'application de la nouvelle Loi anti-tabac. La Commission scolaire des Phares appliquera la loi

dans ses écoles et ses centres sans distinction de personnel et de clientèle. À compter du 29 août 2006, il sera donc interdit de fumer, en tout temps, dans tous les locaux et sur tous les terrains de la Commission scolaire des Phares.

Par ailleurs, tous les établissements de la Commission scolaire des Phares seront reliés au nouveau réseau de fibre optique dès la rentrée scolaire. Ce dossier qui chemine depuis cinq ans et qui implique la Commission scolaire et plusieurs partenaires du milieu permettra aux établissements d'avoir accès à Internet à très haute vitesse. La C.S. des Phares a pris la décision de s'impliquer dans ce projet prioritairement pour des motifs pédagogiques. Tous les établissements pourront utiliser la technologie à très haute vitesse, peu importe l'endroit où ils sont situés sur le territoire. Les élèves des petites écoles localisées dans les secteurs plus éloignés bénéficieront donc des mêmes outils ultra performants. Cette technologie permettra notamment le jumelage d'écoles, le réseautage, l'organisation de vidéoconférences.

Les membres du Conseil des commissaires, la direction et le personnel de la Commission scolaire des Phares souhaitent à plus de 10 000 élèves jeunes et adultes une excellente et fructueuse année scolaire!

-30-

Source : M. Raymond Tudeau  
Président  
Commission scolaire des Phares  
723-9485